

**RAPPORT ANNUEL DE GESTION**

**2020-2021**

Centre de services scolaire des Navigateurs

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Centre de services scolaire des Navigateurs



En songeant à la dernière année, je suis particulièrement fière de l'incroyable capacité d'adaptation des élèves, jeunes et adultes, des parents et du personnel à composer avec les revirements de toutes sortes qu'a apporté la COVID-19 dans la poursuite des apprentissages.

L'année 2020-2021 fut une année bien particulière. Elle nous a plongés dans le numérique et les compétences globales et nous a poussés à relever de nouveaux défis. Mais nous avons réussi. Et je suis convaincue que nos citoyennes et citoyens de demain sauront innover et trouver des solutions écoresponsables aux enjeux auxquels ils seront confrontés.

Notre plus grande force est le capital collectif. Toutes et tous engagés dans la noble mission qu'est l'éducation, nous avons compris, cette année plus que jamais, que lorsque nous travaillons ensemble, nous pouvons affronter les pires tempêtes. C'est cette culture de collaboration qui mobilise et qui permet de développer le plein potentiel des élèves et de célébrer les réussites.

La COVID-19 nous a aussi rappelé à quel point l'équilibre est fragile. C'est dans un esprit de bienveillance que l'année 2020-2021 s'est déroulée. Un climat sain, positif et sécuritaire est une condition essentielle pour apprendre.

Je vous remercie chaleureusement de votre soutien et de votre engagement dans l'éducation.

Ève Lapointe  
Présidente du conseil d'administration

## MESSAGE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

### Centre de services scolaire des Navigateurs



Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec fierté que je vous présente le rapport annuel de gestion de la troisième année d'implantation du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). L'année 2020-2021 fut une année tout aussi exceptionnelle que la précédente. Elle fut également l'année des premières fois. L'amendement au projet de loi 40 venant modifier la gouvernance scolaire amène la première année d'implantation du conseil d'administration au CSSDN, la première année en tant que Centre de services scolaire des Navigateurs et la première année du comité d'engagement pour la réussite des élèves.

En 2020-2021, le contexte pandémique perdure et il apporte son lot de changements. L'état d'urgence est déclaré. Plusieurs mesures sont renforcées afin d'assurer un environnement sain et sécuritaire. La bienveillance, l'écoute, la communication, la collaboration, un fort sentiment d'efficacité collective et la cohérence sont essentiels pour réaliser les apprentissages, apporter les ajustements qui s'imposent et relever les défis.

La pénurie de la main-d'œuvre comporte toujours des défis importants, et ce, dans différents secteurs d'emploi.

Plus que jamais, la nécessité de développer ses compétences numériques s'avère un incontournable. L'informatique occupe une place prépondérante. L'intégration de la technologie au service de la pédagogie est primordiale pour la réussite de nos élèves.

Je vous invite à prendre connaissance du rapport annuel, principal outil de reddition de comptes de notre organisation, et je vous remercie sincèrement de votre bienveillance et de votre engagement, élèves, parents, personnel et partenaires. Votre appui et votre collaboration sont précieux et essentiels pour la réussite des élèves.

Bonne lecture !

Esther Lemieux  
Directrice générale

## Table des matières

1.	Présentation du centre de services scolaire .....	5
1.1	Le centre de services scolaire en bref.....	5
1.2	Services éducatifs et culturels .....	7
1.3	Faits saillants.....	7
2.	Gouvernance du centre de services scolaire .....	9
2.1	Conseil d'administration .....	9
2.2	Autres comités de gouvernance .....	10
2.3	Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration..	11
2.4	Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics.....	12
3.	Résultats.....	13
3.1	Plan d'engagement vers la réussite .....	13
3.2	Lutte contre l'intimidation et la violence .....	17
3.3	Développement durable .....	20
4.	Utilisation des ressources .....	21
4.1	Répartition des revenus du centre de services scolaire .....	21
4.2	Ressources financières.....	24
4.3	Gestion et contrôle des effectifs.....	25
4.4	Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus.....	27
4.5	Ressources matérielles et technologiques .....	28
5.	Annexes du rapport annuel .....	30
	Rapport de la protectrice de l'élève .....	30
	Autres annexes.....	31
6.	Médiagraphie.....	34

# 1. Présentation du centre de services scolaire

## 1.1 Le centre de services scolaire en bref

Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) couvre le territoire de la [Ville de Lévis](#), de la [MRC de Lotbinière](#) et des municipalités de Saint-Henri et Saint-Lambert. Si ce sont davantage les secteurs de la vente et des services, des affaires, des finances et de l'administration qui caractérisent Lévis, c'est plutôt l'agriculture qui caractérise Lotbinière : production laitière, élevage de porcs, culture de céréales, de grains et culture en serre. L'espace agricole y occupe une superficie importante.

Le CSSDN dessert une population d'environ 185 000 personnes sur un territoire de 90 km, le long de la rive sud du Saint-Laurent. Le tiers de sa population habite à Lévis, 147 000 personnes, et environ 34 000 personnes, dans Lotbinière.

Le CSSDN gère un parc immobilier de 78 bâtiments dont une cinquantaine est affectée à l'enseignement au primaire et au secondaire et une douzaine à l'éducation aux adultes, la formation professionnelle et l'administration.

- 37 écoles primaires (dans 54 bâtiments)
- 7 écoles secondaires
- 1 centre de formation en entreprise et récupération (CFER)
- 4 écoles primaires-secondaires
- 5 centres de formation professionnelle
- 1 centre d'éducation des adultes
- 2 centres administratifs
- 1 Centre multiservice



[La formation professionnelle des Navigateurs](#) offre plus de 25 programmes menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP), d'une attestation d'études professionnelles (AEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) répartis dans les secteurs de l'administration et de la bureautique, de la construction, de l'électrotechnique, de l'entrepreneuriat, de la mécanique, de la santé, des soins esthétiques, de la métallurgie et de la vente.

Les cinq centres de formation professionnelle du CSSDN :

- Centre de formation professionnelle de Lévis
- Centre de formation en montage de lignes
- Centre de formation en mécanique de véhicules lourds
- Centre national de conduite d'engins de chantier
- Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau

Un centre d'éducation aux adultes ainsi que la Formation continue et services aux entreprises font aussi partie du CSSDN.

La clientèle du CSSDN est d'environ 28 000 élèves.

- Passe-partout : 1 %
- Préscolaire et 4 ans : 8 %
- Primaire : 46 %
- Secondaire : 28 %
- Éducation des adultes : 10 %
- Formation professionnelle : 7 %

La clientèle du CSSDN est plutôt favorisée selon les [indices de défavorisation](#).

Indice de milieu socio-économique (IMSE)

- 72 % des écoles primaires et 100 % des écoles secondaires ont un IMSE favorisé (1, 2 ou 3 sur 10).
- 23 % des écoles primaires ont un IMSE intermédiaire (4, 5 ou 6 sur 10).
- 5 % des écoles primaires ont un IMSE moins favorisé (7 ou 8 sur 10).

Seuil de faible revenu (SFR)

- 77 % des écoles primaires et 90 % des écoles secondaires ont un SFR favorisé (1, 2 ou 3 sur 10).
- 18 % des écoles primaires et 10 % des écoles secondaires ont un SFR intermédiaire (4, 5 ou 6 sur 10).
- 5 % des écoles primaires ont un SFR moins favorisé (7 ou 8 sur 10).

## 1.2 Services éducatifs et culturels

Les Services éducatifs sont des ressources éducatives et numériques incontournables qui travaillent avec des partenaires et qui permettent, entre autres, le partage de pratiques réussies, l'accompagnement et la formation continue. C'est l'apprentissage par l'action.

Les Services éducatifs du CSSDN se sont donné la mission d'accroître la capacité des écoles et des centres à assurer la réussite de tous les élèves. La vision est d'offrir un accompagnement bienveillant et rigoureux pour soutenir le déploiement des équipes de collaboration visant à assurer la responsabilisation pour la réussite de tous les élèves.

Les Services éducatifs, c'est aussi une panoplie de renseignements qu'on retrouve sur le site Web du Centre de services scolaire des Navigateurs.

Pour les services culturels, on retrouve au CSSDN :

- l'Harmonie Élite des Navigateurs qui permet de répondre aux intérêts et besoins des élèves inscrits à l'un des programmes de musique des écoles secondaires et qui désirent enrichir leurs compétences musicales;
- la Fondation Musique en tête qui a pour mission de soutenir les projets musicaux dans l'ensemble des établissements;
- le concours de créations artistiques « Noël m'inspire » qui sert à confectionner un calendrier de l'avent unique et original ainsi que des cartes de vœux;
- des chroniques littéraires en collaboration avec les techniciennes en documentation des bibliothèques des écoles secondaires, le Service des bibliothèques et celui des Services des communications.

## 1.3 Faits saillants

Les faits saillants de l'année 2020-2021 sont nombreux et évidemment reliés au nouveau mode de gouvernance scolaire, à la pénurie de main-d'œuvre et au contexte de la pandémie. Des agrandissements d'écoles primaires ont aussi débuté afin de répondre à l'augmentation de la clientèle et à l'implantation des maternelles 4 ans. Il s'agit de l'École des Sentiers à Saint-Apollinaire et de l'École du Grand-Voilier à Lévis dans l'arrondissement de Saint-Nicolas. Enfin, une quatrième collecte de données s'est déroulée au printemps à propos de la sécurité et de la violence dans les écoles québécoises (SÉVEQ) en collaboration avec la Chaire de recherche Bien-être à l'école et prévention de la violence de l'Université Laval.

### En lien avec la gouvernance scolaire

- La Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) devient le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN).
- Élection d'un conseil d'administration représentatif de chaque district du CSSDN.
- Nouveau comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERE).

### En lien avec la pénurie de main-d'œuvre

- Planification de journées de recrutement des Navigateurs.
- Réembauche de 16 nouveaux retraités de l'enseignement.
- Analyse de plus de 500 candidatures reçues par la plateforme *Je réponds présent* pour le réseau scolaire : surveillant(e)s d'élèves, concierges, éducateurs(-trices) en service de garde, tuteurs(-trices) et enseignant(e)s retraité(e)s.

- Implantation du nouveau programme accéléré *Soutien aux soins d'assistance en établissement de santé* (AEP) d'une durée de trois mois (375 heures). Onze groupes d'élèves, soit 181 diplômés sont maintenant formés et disponibles pour prêter main-forte au réseau de la santé.

#### **En lien avec la pandémie**

- Tous les centres de services scolaires se sont dotés d'un protocole d'urgence et chaque établissement a son plan de contingence.

#### **En lien avec les apprentissages scolaires**

- Nécessité de basculer vers l'enseignement en ligne.
- Nécessité d'acheter des équipements numériques pour répondre aux besoins des élèves et du personnel (ordinateurs portables, Chromebook, iPad, casques d'écoute, caméra Web, etc.).
- Nécessité d'accompagner et de soutenir avec bienveillance les élèves et le personnel.
- Il n'y a plus d'épreuves ministérielles uniques, le régime pédagogique est modifié, le ministère de l'Éducation publie les savoirs essentiels.

#### **En lien avec les mesures sanitaires**

- Embauche de concierges supplémentaires.
- Implantation de l'approche systémique de la gestion de la qualité de l'air (lecteurs de CO<sub>2</sub> et sondes).
- Entretien ménager des systèmes de ventilation.
- Implantation d'un plan d'entretien électromécanique, c'est-à-dire la gestion de la maintenance assistée par ordinateur.

## 2. Gouvernance du centre de services scolaire

### 2.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration a été créé le 20 octobre 2020. Un total de 15 membres font partie du conseil, soit 5 membres parents, membres du comité de parents et provenant de 5 districts différents, 5 membres provenant du personnel du centre de services scolaire et 5 membres provenant de la communauté.

En date du 15 octobre 2021, les membres du conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire des Navigateurs sont :

- Madame Ève Lapointe, présidente du CA et parent d'un élève
- Monsieur Alexandre Briand, vice-président du CA et parent d'un élève
- Madame Karine Barma-Hamel, parent d'un élève
- Madame Jany St-Cyr, parent d'un élève
- *1 poste vacant*
  
- Monsieur Yannick Forgues, membre de la communauté
- Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté
- Monsieur Pierre-Marc Doyon, membre de la communauté
- Monsieur Guy Dufour, membre de la communauté
- *1 poste vacant*
  
- Madame Lise Bergeron, membre issue du personnel de soutien
- Monsieur Jacques Nadeau, membre issu du personnel enseignant
- Monsieur Éric Pouliot, membre issu d'une direction d'établissement
- Madame Louise Roberge, membre issue du personnel d'encadrement
- *1 poste vacant*

*Des élections sont prévues à l'automne 2021 afin de pourvoir aux 3 postes vacants.*

### Calendrier des séances tenues

Puisque le conseil d'administration a été créé le 20 octobre 2020, le conseil s'est réuni à partir de cette date.

- 20 octobre 2020
- 3 novembre 2020 (réunion extraordinaire)
- 24 novembre 2020
- 26 janvier 2021
- 23 mars 2021
- 11 mai 2021 (réunion extraordinaire)
- 25 mai 2021
- 22 juin 2021

### Réalisations du conseil d'administration

- Adoption du *Règlement de régie interne du conseil d'administration et de ses comités.*
- Nomination des membres du conseil d'administration au comité exécutif et aux différents comités du conseil d'administration et du centre de services scolaire.
- Adoption de résolutions pour fins de demandes d'ajouts d'espaces (agrandissements) au ministère de l'Éducation.

- Modification du *Règlement interne relatif à l'admission, à l'inscription et au déplacement des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire au centre de services scolaire.*
- Adoption des plans des effectifs du centre de services scolaire.
- Modification de la *Politique relative à la violence et au harcèlement en milieu de travail.*

## 2.2 Autres comités de gouvernance

La *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'administration doit former certains comités, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et le comité des ressources humaines. Ces comités, dans leur champ de compétences respectives, font des recommandations au conseil d'administration. Par choix, le conseil d'administration a aussi formé un comité exécutif, chargé de prendre des décisions dans des dossiers précis relevant de sa compétence.

### ▪ Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité exécutif	Jany St-Cyr, présidente Ève Lapointe Carl Lavoie Jacques Nadeau Pierre-Marc Doyon Louise Roberge
Comité de vérification	Alexandre Briand, président Guy Dufour Pierre-Marc Doyon Éric Pouliot
Comité de gouvernance et d'éthique	Jany St-Cyr, présidente Lise Bergeron Ève Lapointe Karine Barma-Hamel Yannick Forgues
Comité des ressources humaines	Guy Dufour, président Alexandre Briand Carl Lavoie Ève Lapointe Karine Barma-Hamel Jacques Nadeau

### ▪ Liste des comités du centre de services et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité répartition des ressources (CRR)	Esther Lemieux Benoit Langlois Jean-François Houle, responsable Manon Robitaille Pascale Girard-Toupin Marie Venable Steve Morneau Sonia Bédard Marc-André Smith Daniel-Étienne Vachon Nicole Labrecque

Comité consultatif EHDA	Sophie Turgeon, responsable Sonia Bédard, direction secondaire Isabelle Lapointe, CISSS2/TSA Geneviève Lévesque, professionnelle Ann-Renée Belzile, enseignante Sophie Ève, soutien (syndicat) Maude Julien, Centre de pédiatrie sociale de Lévis
Comité consultatif du transport scolaire	Jean-François Houle, responsable, directeur Services du transport Caroline Marcotte, directrice générale adjointe Nathalie Doucet, régisseuse Services du transport Daniel Couture, directeur d'école Jacques Saucier, représentant communauté Martine Dorval, représentante des parents Patrick Chalifour, secrétaire du comité Louise Roberge, personnel d'encadrement Sylvain Lévesque, directeur proximité client et commercialisation, Société de transport de Lévis
Comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERE)	Esther Lemieux, directrice générale Pascale Girard-Toupin, responsable, directrice des Services éducatifs Nathalie Breton, représentante Université Laval David Pelletier, direction primaire Cathy Boudreau, direction secondaire Nicole Labrecque, direction FGA Guillaume Leduc, représentant FP Éric Larouche, personnel soutien Kim Roy, personnel professionnel non enseignant, expérience EHDA Julie Cantin, enseignante, préscolaire et primaire Manon Castonguay, enseignante secondaire Amélie-Céleste Bisson-Blouin, enseignante FGA Marc-Antoine Lehoux, enseignant FP
Comité climat scolaire	Sophie Turgeon, responsable Rémi Houde Yan Lagrandeur Claudie Brisson Anne-Marie Blanchet Isabelle Arial Marie-Josée Pelletier Marie-Ève Carrier Carl Fecteau
Comité consultatif de gestion (CCG)	Esther Lemieux, directrice générale Tous les cadres du Centre de services scolaire des Navigateurs

### 2.3 Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration

La *Loi sur l'instruction publique* prévoit à l'article 457.8 que le ministre détermine, par règlement, les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration. Puisqu'en date du 15 octobre 2021 ce règlement n'a pas été adopté, les membres du conseil d'administration sont régis par le *Règlement relatif au code de conduite éthique du commissaire*, adopté le 22 septembre 1998 et modifié pour la dernière fois le 17 décembre 2013.

## 2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

En vertu de la *Procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles commis à l'égard de la CSDN*, adoptée par le conseil des commissaires le 17 décembre 2019, la secrétaire générale est la personne désignée afin de recevoir et traiter les divulgations d'actes répréhensibles commis à l'égard du centre de services scolaire.

- Reddition de comptes de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*

<b>Reddition de comptes 2020-2021 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i></b>	<b>Nombre de divulgations ou de communications de renseignements</b>
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	0
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3 de l'article 22	s.o.
3. Divulgations fondées	s.o.
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4	s.o.
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

Aucune divulgation n'a été déposée auprès de la responsable. En conséquence, la mention s.o. (pour sans objet) a été indiquée aux items 2 à 4.

### 3. Résultats

#### 3.1 Plan d'engagement vers la réussite

##### 3.1.1 Résultats du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

###### ■ Orientation 1 : La diplomation et la qualification

Objectif	Indicateur	Cible 2022	Résultats <sup>1</sup> 2018-2019	Résultats <sup>2</sup> 2019-2020
D'ici 2022, porter à 85 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.	Proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.	85 %	81,6 %	80,9 %

Source : Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). 2021. Diplomation et qualification au secondaire. Tableau 1.

Objectif	Indicateur	Cible 2021	Résultats <sup>1</sup> 2018-2019	Résultats <sup>2</sup> 2019-2020	Résultats <sup>2</sup> 2019-2020
Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour.	Nombre de minutes d'activité physique par jour	60 minutes	Un minimum de 30 minutes	Un minimum de 45 minutes	60 minutes

Source : MEQ. 2019. Plan stratégique 2019-2023.

###### ■ Orientation 2 : L'équité

Objectif	Indicateur	Cible 2022		Résultats <sup>1</sup> 2018-2019	Résultats <sup>2</sup> 2019-2020
D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves, notamment entre les garçons et les filles ainsi qu'entre les élèves HDAA et les élèves réguliers.	Réduction des écarts de réussite entre différents groupes d'élèves (en points de pourcentage)	Écart entre les garçons et les filles	8,6	14,6	11,6
		Écart entre les élèves HDAA et les élèves réguliers	18,9	28,9	28,1

Source : MEQ. 2021. Productions ministérielles/Indicateurs et statistiques dans Charlemagne.

#### Explication des résultats

On observe une légère diminution du taux de diplomation et de qualification (après 7 ans) passant de 81,6 % (cohorte 2012) à 80,9 % (cohorte 2013). Toutefois, le taux de diplomation et de qualification est demeuré sensiblement le même après 5 ans, 69,9 % (cohorte 2012) et 69,8 % (cohorte 2013) tandis qu'il a diminué après 6 ans, passant de 79,0 % (cohorte 2012) à 77,9 % (cohorte 2013). On observe également une diminution de l'écart de réussite entre les garçons et les filles passant de 14,6 à 11,6 ainsi qu'une diminution de l'écart entre les élèves HDAA et les élèves réguliers passant de 28,9 à 28,1. Pour la cohorte 2013, le taux de diplomation et de qualification (après 7 ans) a augmenté chez les garçons passant de 74,5 % à 75,4 %, tandis qu'il a diminué chez les filles, passant de 89,1 % à 87,0 %. Il semble donc que le contexte de la pandémie a davantage fragilisé la sixième année vers la diplomation et la qualification ainsi que les filles. On

comprend alors que dans le contexte de la pandémie, le passage abrupt à l'enseignement à distance pour tous les élèves à la formation générale aux adultes (FGA) a davantage ébranlé l'engagement et la persévérance scolaires des élèves. Il n'y a pas eu non plus à la FGA des assouplissements par rapport aux examens modulaires finaux. Quoi qu'il en soit, on retrouve des accompagnatrices et des accompagnateurs numériques, pédagogiques et pédagognumériques dans chaque établissement du CSSDN. Plusieurs vecteurs d'apprentissage ont aussi été mis à la disposition des élèves et des enseignant(e)s. Le niveau d'aisance s'est grandement amélioré. Le retour dans les établissements permettra la poursuite des équipes collaboratives pédagogiques.

■ **Orientation 3 : La prévention**

Objectif	Indicateur	Cible 2022 Provinciale	Résultats <sup>1</sup> 2017
Contribuer à hausser la proportion des enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteur de vulnérabilités pour leur développement.	Proportion d'enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteurs de vulnérabilité pour leur développement.	80 % EQDEM*	78,3 % CSSDN

Source : Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM)

■ **Orientation 4 : La maîtrise de la langue**

Objectif	Indicateur	Cible 2022	Résultats <sup>1</sup> 2018-2019	Résultats <sup>2</sup> 2019-2020	Résultats <sup>2</sup> 2020-2021
D'ici 2022, porter au-dessus de 93 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 <sup>e</sup> année du primaire.	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 <sup>e</sup> année du primaire.	Au-dessus de 93 %	93,1 %	s.o.*	s.o.*

\* Le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a modifié le régime pédagogique en raison du contexte pandémique. Il n'y a pas eu d'épreuves ministérielles.

■ **Orientation 5 : La maîtrise de la langue**

Objectif	Indicateur	Cible 2022 Provinciale	Résultats <sup>1</sup> Provinciaux 2011-2012
Contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire du centre de service scolaire.	*Niveaux de compétences 3, 4 et 5 en littératie*	52 %	47 %

\* L'indicateur utilisé découle du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA).

■ Orientation 6 : Le cheminement scolaire

Objectif	Indicateur	Cible 2022	Résultats <sup>1</sup> 2018-2019	Résultats <sup>2</sup> 2019-2020	Résultats <sup>2</sup> 2020-2021
D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.	Proportion d'élèves de 13 ans et plus.	12,7 %	11,8 %	9,9 %	11,7 %

Source : Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). 2021. Productions ministérielles/Indicateurs et statistiques dans Charlemagne.

■ Orientation 7 : Le milieu de vie

Objectif	Indicateur	Cible 2022	Résultats <sup>1</sup> Janvier 2018	Résultats <sup>2</sup> Janvier 2019	Résultats <sup>2</sup> Mars 2020	Résultats <sup>2</sup> Janvier 2021
D'ici 2022, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un très bon état.	État des bâtiments, indice de vétusté physique (IVP)*	Très bon état	4,42 % Très bon état	5,67 % Très bon état	7,19 % Bon état	9,3 % Bon état

\* L'indicateur utilisé pour qualifier les bâtiments est l'indice de vétusté. Il mesure la condition des bâtiments en prenant en compte l'estimation du coût des travaux nécessaires pour maintenir l'immeuble en bon état au cours des cinq prochaines années divisées par la valeur de remplacement du bâtiment. Un état satisfaisant signifie un indice de vétusté physique inférieur ou égal à 15 %.

### Explication des résultats

La légère augmentation observée depuis 2018 est due à la nouvelle façon d'évaluer l'indice de vétusté physique des bâtiments qui prend davantage de composants de bâtiments en compte.

<sup>1</sup> Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

<sup>2</sup> Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

### 3.1.2 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2019-2020	Résultats <sup>3</sup> 2019-2020	Cibles 2020-2021	Résultats <sup>4</sup> 2020-2021
Objectif 1	Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire	83,0 % Cohorte 2013	81,8 %	83,5 Cohorte 2014	Non disponibles
Objectif 2	Réduction des écarts de réussite ( <i>en points de %, après 7 ans</i> )				
	• Garçons et filles	7,3	8,8	6,7	Non disponibles
	• EHDA et élèves réguliers	27,8	30,4	26,6	Non disponibles
Objectif 2	• Élèves des écoles défavorisées	7,4	10,0	7,0	Non disponibles
	Proportion des enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteur de vulnérabilité pour leur développement	Objectif issu de la Politique de la réussite éducative Cible en 2025 : 80 % Résultat de l'EQDEM 2017 : 72,3 %			
Objectif 4	Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, pour la 4 <sup>e</sup> année du primaire dans le réseau public	87,1 %	Il n'y a pas eu d'épreuve ministérielle	87,2 %	Il n'y a pas eu d'épreuve ministérielle
Objectif 5	Part de la population adulte du Québec qui démontre des compétences élevées (niveaux 3, 4 et 5) en littératie selon les résultats du PEICA de 2022	Objectif issu de la Politique de la réussite éducative Cible en 2022 : 52 % Résultat du PEICA 2011-2012 : 47 %			
Objectif 6	Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public	11,9 %	11,6 %	11,7 %	Non disponibles
Objectif 7	Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant	85 % d'ici 2022	Non disponibles	47 %	Non disponibles

<sup>3</sup> Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

<sup>4</sup> Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

## 3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

### 3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence au centre de services scolaire

- Échelle de la fréquence des événements d'intimidation et de violence

Échelle
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 30 événements déclarés
40 et plus événements déclarés

Établissements scolaires	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès de la protect de l'élève
<b>Nom de l'établissement scolaire</b>	<b>Exemple : Moins de 10 événements</b>	<b>Exemple : De 10 à 19 événements</b>	<b>Exemple : (1,8 %)</b>
Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) des Navigateurs	Aucun événement	Aucun événement	-
École Beurivage	Aucun événement	Aucun événement	-
École Belleau, Gagnon	Aucun événement	Aucun événement	-
École Charles-Rodrigue	Aucun événement	Aucun événement	-
École Clair-Soleil	Aucun événement	Aucun événement	-
École de l'Envol	Aucun événement	Aucun événement	-
École de l'Étoile	Aucun événement	Aucun événement	-
École de l'Îlot-des-Appalaches	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	0 %
École de l'Alizé, des Mousserons	Aucun événement	Aucun événement	-
École De l'Auberivière	Aucun événement	Aucun événement	-
École de l'Épervière, Sainte-Thérèse	Aucun événement	Aucun événement	-
École de l'Odyssée	Aucun événement	Aucun événement	-
École de la Caravelle	Aucun événement	Aucun événement	-
École de la Chanterelle	Aucun événement	Aucun événement	-
École de la Clé-d'Or	Aucun événement	Aucun événement	-
École de la Clé-du-Boisé	Aucun événement	Aucun événement	-
École de la Nacelle	Aucun événement	Aucun événement	-
École de la Passerelle des Petits-Cheminots	Aucun événement	Aucun événement	-
École de la Rose-des-Vents	Aucun événement	Aucun événement	-
École de la Ruche, Dominique-Savio, du Tournesol	Aucun événement	Aucun événement	-
École de la Source	Aucun événement	Aucun événement	-
École de Taniata	Aucun événement	Aucun événement	-
École des Moussaillons, du Boisé	Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 30 événements déclarés	0 %

École des Pixels	Aucun événement	Aucun événement	-
École des Quatre-Vents	Aucun événement	Aucun événement	-
École des Sentiers	Aucun événement	Aucun événement	-
École Desjardins	Aucun événement	Aucun événement	-
École du Bac	Aucun événement	Aucun événement	-
École du Chêne, de la Berge, de la Falaise	Aucun événement	Aucun événement	-
École du Grand-Voilier - Hirondelles	Aucun événement	Aucun événement	-
École du Grand-Voilier - Saint-Laurent	Aucun événement	Aucun événement	-
École du Ruisseau, Sainte-Marie	Aucun événement	Aucun événement	-
École Étienne-Chartier, de l'Amitié	Aucun événement	Aucun événement	-
École La Martinière	Aucun événement	Aucun événement	-
École La Mennais	Aucun événement	Aucun événement	-
École Notre-Dame	Aucun événement	Aucun événement	-
École Notre-Dame des Petits-Cheminots	Aucun événement	Aucun événement	-
École Notre-Dame-d'Etchemin - Maria-Dominique	Aucun événement	Aucun événement	-
École Notre-Dame-d'Etchemin - Méandre	Aucun événement	Aucun événement	-
École Notre-Dame-d'Etchemin	Aucun événement	Aucun événement	-
École Plein-Soleil	Aucun événement	Aucun événement	-
École Pointe-Lévy	Aucun événement	Aucun événement	-
École Saint-Dominique	Aucun événement	Aucun événement	-
École Saint-Joseph	Aucun événement	Aucun événement	-
École Saint-Louis-de-France	Aucun événement	Aucun événement	-
École Sainte-Hélène	Aucun événement	Aucun événement	-
École secondaire Champagnat, Guillaume-Couture	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	0 %
École secondaire de l'Aubier	Aucun événement	Aucun événement	-
École secondaire de l'Horizon	Aucun événement	Aucun événement	-
École secondaire les Etchemins	Aucun événement	Aucun événement	-
École secondaire Pamphile-Le May	Aucun événement	Aucun événement	-

### 3.2.2 Interventions dans les écoles du centre de services scolaire

Toutes les écoles primaires et secondaires utilisent le questionnaire sur la « Sécurité et la violence dans les établissements québécois » (SÉVEQ). En complémentarité, certaines écoles primaires utilisent la « Trousse d'intervention pour le bien-être à l'école des jeunes élèves » pour les élèves de la 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année au primaire. Les centres ont par ailleurs utilisé le questionnaire SÉVEQ pour la collecte des données en 2015, 2017 et 2019.

Le portrait organisationnel issu de cette collecte de données guide le plan de soutien du CSSDN. De plus, un comité CSSDN se réunit à raison de quatre fois dans l'année pour établir et évaluer les priorités annuelles.

Les activités de soutien et de prévention de la violence du centre de services scolaire sont :

- d'assurer des rencontres de concertation auprès des coordonnateurs responsables du dossier sur le climat sain, sécuritaire et bienveillant dans leur établissement;
- et d'accompagner les milieux selon le modèle de la « réponse à l'intervention », c'est-à-dire en fonction des besoins et de l'urgence des situations. En 2020-2021, trois écoles primaires ont été accompagnées plus intensivement.

Les activités de formation visent à soutenir le travail des établissements dans l'amélioration du climat scolaire par :

- l'engagement et l'implication des élèves à la vie de l'école;
- le développement d'une santé mentale positive, des stratégies d'adaptation et des compétences socioémotionnelles;
- la gestion positive des écarts de conduite;
- l'enseignement explicite des comportements attendus et le renforcement des comportements positifs;
- la gestion positive des situations de classe.

Ces activités sont offertes aux écoles primaires, secondaires, les services de garde et les centres de formation professionnelle.

Les conducteurs des autobus scolaires sont formés pour reconnaître la violence et l'intimidation et agir en conformité avec le protocole de l'école.

Enfin, une personne est désignée pour porter assistance aux parents, s'ils le souhaitent. Chaque établissement a un protocole d'interventions en cas de violence et d'intimidation et une trajectoire a été élaborée.

### 3.3 Développement durable

Le développement durable représente une valeur chère pour l'organisation du Centre de services scolaire des Navigateurs. Les actions prises tiennent compte de la réalité financière, mais aussi de notre responsabilité, à long terme. Historiquement, le centre de services scolaire a opté pour des mesures permettant de réduire le recours aux énergies fossiles. Le mazout constituait, pour l'année 2020-2021, moins de 1 % du budget prévu. Il s'avère, en fait, que le mazout n'a pas été utilisé lors de cette année (0 %). C'est, par ailleurs, l'électricité qui représente, encore cette année, près de 80 % de la consommation énergétique, le gaz naturel et le gaz propane constituant les 20 % restants.

Les orientations majeures du centre de services priorisent, dans le cadre des projets de construction et d'agrandissement, l'utilisation des énergies renouvelables. En fait, les 12 projets d'agrandissement en voie de réalisation ou de conception utiliseront soit l'aérothermie soit la géothermie afin de fournir la source principale de chauffage. L'utilisation de ces technologies offrira ainsi un environnement plus confortable en permettant également de profiter de celles-ci pour climatiser les locaux. Qui plus est, dans le cadre de deux de ces projets, nous avons opté pour faire bénéficier les bâtiments existants de ces avantages.

Par ailleurs, le développement durable n'est pas seulement une affaire de sources d'énergie. L'aménagement des cours d'école vise maintenant à créer des îlots de verdure ou encore à maintenir un couvert végétal naturel. Nous sommes particulièrement fiers de ce qui a été réalisé dans le cadre de l'agrandissement de l'École des Sentiers, le boisé naturel venant effleurer le vitrage de certains locaux de classe (voir photo). La même orientation a été prise dans le cadre de la conception de l'agrandissement de l'École du Boisé.



## 4. Utilisation des ressources

### 4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

#### Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

##### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Assurer une distribution équitable des ressources dont le centre de services scolaire dispose pour la réalisation de sa mission éducative.
- Permettre une optimisation des ressources grâce à la transférabilité de celles-ci.
- Déterminer un mode de péréquation dans les cas où la notion d'utilisateur payeur s'applique.
- Respecter le principe de subsidiarité.

Dans le but de répondre plus adéquatement aux besoins des milieux et lorsque le contexte le permet, le principe de subsidiarité doit prévaloir lors de la répartition des ressources entre les établissements. Les éléments suivants permettent de statuer si le principe de subsidiarité doit s'appliquer pour la répartition d'un budget donné :

- L'établissement a l'expertise pour bien gérer le budget déconcentré ou décentralisé.
- Le budget déconcentré ou décentralisé doit être en lien avec la mission de l'établissement et celle du centre de services scolaire.
- Le budget déconcentré ou décentralisé doit permettre une marge de manœuvre à l'établissement.
- Il doit y avoir une volonté de gérer ce budget de la part des établissements.
- L'obligation en vertu d'une décision ministérielle.

En vertu de ce principe, il est permis à des établissements de se regrouper pour mettre en commun leurs ressources afin d'offrir des services à leurs élèves. De plus, les établissements peuvent demander au centre de services scolaire d'organiser centralement des services qui sont financés par des mesures qui leur sont dédiées.

##### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES POUR LA RÉPARTITION AUX ÉTABLISSEMENTS (ÉCOLES ET CENTRES)

- Procéder à l'attribution de ressources financières qui permettent aux établissements d'acquiescer les biens et services nécessaires à la prestation de services éducatifs de qualité pour leur clientèle.
- Assurer une répartition équitable des ressources qui tient compte des inégalités sociales, économiques et des besoins exprimés conformément aux conventions de gestion et de réussite éducative. Les conventions de gestion et de réussite éducative ont été remplacées par les projets éducatifs.
- Simplifier le plus possible l'allocation des ressources tout en étant conscient de ce qu'implique l'équité dans la distribution.

##### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES POUR LA DÉTERMINATION DES BESOINS DU CENTRE DE SERVICES ET DE SES COMITÉS

- Assurer des ressources financières suffisantes au centre de services scolaire, à ses services administratifs et à ses comités leur permettant ainsi de s'acquiescer de leur mandat et d'assurer un soutien adéquat aux établissements.
- Pour éviter de transférer à chacune des écoles un risque excessif, favoriser le maintien de ressources financières centralisées, accessibles à toutes les unités pour certains types de

dépenses difficilement prévisibles (exemple : absentéisme à long terme, entretien correctif lourd, assurances, chauffage, etc.).

- En tant qu'employeur, s'assurer que les sommes requises sont prévues pour assurer la gestion de ses effectifs en conformité avec les dispositions des conventions collectives (exemple : sécurité d'emploi, etc.).
- En tant que propriétaire des immeubles, prévoir les sommes nécessaires au maintien de l'état général de ses bâtisses, permettant un environnement propice et sécuritaire à l'apprentissage des élèves.

### Les principes de la répartition annuelle des revenus

Dans le respect de notre mission, les principes suivants seront pris en compte :

#### PRINCIPES DIRECTEURS

- L'ensemble du processus d'allocation des ressources s'effectue en conformité avec les orientations qui découlent de la planification stratégique et du PEVR adoptés par le comité consultatif dans une vision à court, moyen et long terme.
- L'équilibre budgétaire est la base sur laquelle s'appuient les unités administratives dans toutes les décisions financières.
- La transparence guide le centre de services scolaire dans son modèle d'allocation des ressources.
- L'autonomie de gestion et la responsabilisation des unités administratives sont assujetties au respect des lois, règlements, politiques, procédures et conventions collectives en vigueur.
- Le centre de services scolaire favorise un processus budgétaire qui implique la consultation des instances concernées de l'organisation.
- Le CRR détermine les activités budgétaires qui sont soit centralisées ou décentralisées.

#### PRINCIPES SPÉCIFIQUES VISANT LES ÉTABLISSEMENTS

- La distribution des ressources aux établissements se fait, de façon générale, par l'intermédiaire de modèles d'allocation des ressources suggérés par les responsables de secteur d'activités aux différents comités qui eux en font proposition au CRR.
- Les ressources allouées par le centre de services scolaire aux établissements tiennent compte de leurs caractéristiques, des projets éducatifs, du type de clientèle (du niveau d'activités – nombre d'élèves) qu'elles desservent et des particularités des bâtiments.
- De façon générale, les initiatives locales à caractère financier doivent, dans la mesure du possible, profiter aux milieux qui les ont générées. Dans ce contexte, les revenus générés et gérés par les établissements font partie de leurs revenus propres et leur utilisation doit leur en être réservée à moins qu'il en soit convenu autrement par le CRR.
- Certaines activités, bien qu'elles puissent faire l'objet d'allocations, doivent s'autofinancer en tenant compte des coûts directs et indirects. De façon non exhaustive, il s'agit des activités autofinancées, de la surveillance du midi, des services de garde, des services alimentaires et autres, s'il y a lieu.
- Sans limiter la portée de ce qui précède, les soldes budgétaires disponibles à la fin d'une année financière sont transférables dans le budget de l'établissement pour l'exercice suivant à moins qu'il en soit convenu autrement dans les projets éducatifs, dans une politique ou une directive ou par une recommandation du comité de répartition des ressources au comité consultatif.

De façon plus spécifique, cela signifie que les soldes budgétaires d'opérations, d'investissements et des services de garde seront transférés respectivement aux budgets de fonctionnement, d'investissements et des services de garde de l'établissement pour l'année suivante. Il en est de même pour les soldes budgétaires déficitaires; ils doivent être absorbés dans l'année subséquente, à moins d'entente spécifique avec la Direction générale.

Annuellement, la Direction générale détermine un encadrement sur l'utilisation permise des surplus pour l'année scolaire subséquente en fonction de la limite établie par le ministère de l'Éducation pour le centre de services scolaire.

- Sans limiter la portée de ce qui précède, les soldes budgétaires disponibles à la fin d'une année financière sont transférables entièrement dans le budget du conseil d'établissement pour l'exercice suivant selon les règles en vigueur et en respectant les maximums autorisés.

Il en est de même pour les soldes budgétaires déficitaires; ils doivent être absorbés dans l'année subséquente.

- Les allocations budgétaires d'opérations et les revenus de l'école peuvent être transférés pour financer des dépenses des services complémentaires ou autres. La réciprocité n'est pas permise.
- Les allocations budgétaires d'opérations et les revenus du service de garde peuvent être transférés pour financer des dépenses des services complémentaires ou autres si les enfants du service de garde en bénéficient. La réciprocité n'est pas permise.
- Les allocations reliées aux plans d'organisation scolaire doivent être utilisées essentiellement pour des services reliés aux activités éducatives.

#### **PRINCIPES SPÉCIFIQUES VISANT LES BESOINS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE ET DE SES COMITÉS**

- Les ressources allouées par le centre de services scolaire aux services administratifs et aux comités tiennent compte de ce qui est requis pour gérer les activités qui leur sont conférées et rendre les services attendus par les établissements; l'évaluation financière de ces besoins s'effectue en fonction des plans d'effectifs approuvés. Les soldes budgétaires disponibles des comités à la fin d'une année financière sont transférables à l'année subséquente ou selon les politiques applicables.
- Les soldes budgétaires disponibles des services administratifs à la fin d'une année financière ne sont pas transférables à l'année subséquente. Toutefois, une certaine transférabilité peut s'effectuer dans le cadre de projets pluriannuels autorisés par la Direction générale.

En fin d'année financière, ces résidus disponibles non engagés sont cumulés avec les surplus cumulés du centre de services scolaire.

#### **Les critères servant à déterminer les montants alloués**

Le centre de services scolaire s'appuie sur plusieurs critères bien définis lorsque vient le temps d'établir les modalités de répartition des ressources entre les unités administratives. Pour chaque élément de répartition, le ou les critère(s) le(s) plus pertinent(s) est(sont) considéré(s).

Les critères suivants sont utilisés :

- Clientèle de référence
- Type de clientèle
- Indice de défavorisation
- Clientèle de l'établissement (nombre d'élèves ou d'ETP, pondéré ou non)

- Nombre de groupes
- Superficie de l'établissement
- Présence de classes d'adaptation scolaire
- Surplus ou déficits accumulés
- Éloignement par rapport au siège social
- Complexité de certains dossiers
- Ordre, cycle ou degré d'enseignement
- Programmes spéciaux (Programmes CSSDN)
- Plancher de base
- Autres critères

#### 4.2 Ressources financières

<b>COMPOSITION DES REVENUS</b>		
Taxes scolaires	22 884 289 \$	7,14 %
Subvention de fonctionnement	259 170 872 \$	80,83 %
Subvention d'investissement	(13 414 \$)	(0,01 %)
Autres subventions et contributions	467 445 \$	0,15 %
Droits de scolarité et frais de scolarisation	3 607 457 \$	1,12 %
Ventes de biens et services	18 045 895 \$	5,63 %
Revenus divers	2 013 612 \$	0,63 %
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	14 471 839 \$	4,51 %
<b>Total</b>	<b>320 647 995 \$</b>	<b>100,00 %</b>
<b>COMPOSITION DES DÉPENSES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS</b>		
Enseignement et formation	150 155 950 \$	47,53 %
Soutien à l'enseignement	56 056 804 \$	17,75 %
Services d'appoint	38 856 984 \$	12,30 %
Activités administratives	10 266 300 \$	3,25 %
Biens meubles et immeubles	36 524 483 \$	11,56 %
Activités connexes	23 936 981 \$	7,58 %
Dépenses liées à la provision pour avantages sociaux	124 644 \$	0,04 %
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(12 130 \$)	(0,01 %)
<b>Total</b>	<b>315 910 016 \$</b>	<b>100,00 %</b>
<b>COMPOSITION DES DÉPENSES PAR NATURE DES DÉPENSES</b>		
Rémunération	244 650 332 \$	77,47 %
Autres charges	6 627 326 \$	2,10 %
Frais de déplacement	550 040 \$	0,18 %
Fournitures et matériel	13 460 324 \$	4,26 %
Services, honoraires et contrats	34 770 022 \$	11,01 %
Charges d'investissements non capitalisables et amortissement	15 739 459 \$	4,98 %
<b>Total</b>	<b>315 797 503 \$</b>	<b>100,00 %</b>

Les données financières du Centre de services scolaire des Navigateurs pour l'exercice terminé le 30 juin 2021 ont été déposées au conseil d'administration, le 9 novembre 2021, pour un surplus d'exercice de 4 737 979 \$ et un surplus cumulé de 47 947 318 \$. Dans les faits, le Centre de services scolaire des Navigateurs dispose d'un surplus cumulé libre de 18,5 M\$, un surplus pour les engagements des établissements et autres activités de 15,3 M\$ et un surplus réservé pour les terrains de 14,1 M\$. Selon les règles du ministère de l'Éducation, du surplus cumulé de 47,9 M\$ un montant maximal de 4,9 M\$ est disponible pour utilisation en 2021-2022.

### 4.3 Gestion et contrôle des effectifs

- Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020

Catégorie d'emploi	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés
1. Personnel d'encadrement	237 231,12	0,00	237 231,12	147
2. Personnel professionnel	321 940,51	157,58	322 098,09	256
3. Personnel enseignant	2 405 888,19	7 031,59	2 412 919,78	2 531
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 581 067,09	3 199,72	1 584 266,81	1 973
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	175 173,87	2 700,27	177 874,14	141
<b>Total en heures</b>	<b>4 721 300,78</b>	<b>13 089,16</b>	<b>4 734 389,94</b>	<b>5048</b>

- Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021

Catégorie d'emploi	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés <sup>1</sup>
1. Personnel d'encadrement	245 359,12	0,00	245 359,12	148
2. Personnel professionnel	326 834,33	167,85	327 002,18	244
3. Personnel enseignant	2 468 632,28	9 767,63	2 478 399,90	2 719
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 700 719,71	7 836,04	1 708 555,75	2 061
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	183 963,19	2 363,98	186 327,17	170
<b>Total en heures</b>	<b>4 925 508,62</b>	<b>20 135,49</b>	<b>4 945 644,11</b>	<b>5 342</b>

- Résumé du niveau de l'effectif du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021

<b>Cible établie par le ministre de l'Éducation (A)</b> Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	<b>4 717 891,32</b>
<b>Total des heures rémunérées effectuées (B)</b> Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	<b>4 945 644,11</b>
<b>Ampleur du dépassement, s'il y a lieu</b> Calcul : (C) = (B) – (A)	<b>227 752,78</b>
<b>Respect du niveau de l'effectif</b> Choix de réponse : Oui/Non (Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)	<b>Non*</b>

**\* Notes :**

- Personnel enseignant : L'écart de 70 457 heures rémunérées s'explique par l'augmentation totale de 600 élèves au secteur des jeunes. Nous sommes passés de 22 302 élèves (en 2019-2020) à 22 902 élèves (en 2020-2021).
- Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2021, 66 jours payables (65 jours payables en 2020).
- Ajout de personnel enseignant, professionnel, en éducation spécialisée et en service de garde.
- COVID-19 : Désinfection, classe-bulle, personnel exempté et en isolement ayant causé des surplus.

1. Prendre note que le nombre d'employés n'est pas celui indiqué au plan d'effectif. Il s'agit plutôt du nombre d'employés ayant travaillé au moins 1 h dans la période, peu importe son statut.
2. Prendre note que lors bonification des mesures dédiées aux professionnels, des ressources internes du personnel enseignant (ortho-enseignants) ont travaillé au secteur professionnel (orthopédagogues) pour combler le manque de ressources.



#### 4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

- Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	0	0 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	94	5 324 178 \$
<b>Total</b>	<b>94*</b>	<b>5 324 178 \$*</b>

\* Voir l'annexe 4.4

## 4.5 Ressources matérielles et technologiques

### 4.5.1 Ressources matérielles

- Maintien de l'actif immobilier du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021

2019-2020 (Année précédente)	2020-2021 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies ni engagées
0	10 253 947 \$	15 334 975 \$	0

### 4.5.2 Ressources technologiques

Le développement des compétences numériques est une priorité au Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN). Il est important d'offrir, à cet effet, les conditions optimales permettant d'enrichir les apprentissages.

Les investissements en ressources informationnelles permettent l'achat, l'installation, la maintenance, la formation et le support aux élèves et au personnel du CSSDN.

Dépenses	Montant
Ressources humaines	1 914 780 \$
Immobilisation	453 985 \$
Fonctionnement	1 879 212 \$
Formation et sécurité	25 789 \$
<b>Total</b>	<b>4 273 766 \$</b>
<b>Plan d'action numérique</b>	
Équipements, programmation et robotique	6 503 718 \$
Formations et libérations	497 886 \$
<b>Total</b>	<b>7 001 604 \$</b>
<b>Ressources informationnelles</b>	
<b>Grand total</b>	<b>11 275 370 \$</b>

**Ressources humaines** : Salaire du personnel régulier afin d'assurer l'infrastructure, l'installation, l'analyse, la maintenance des équipements ainsi que la gestion et le support aux usagers.

**Immobilisation** : Les investissements pour les classes interactives, le maintien du parc informatique pour les élèves et pour le personnel. Le maintien de l'infrastructure des serveurs, des espaces d'emmagasinage des données, de la réseautique filaire et de la couverture sans fil dans les établissements.

**Fonctionnement** : Les coûts de location et de maintenance pour les systèmes actuels incluant les logiciels administratifs, les équipements centralisés, les frais de télécommunication et les frais de fonctionnement du service.

**Formation et sécurité** : Les coûts reliés à la formation informatique du personnel administratif et les outils pour la sécurité de l'information.

**Plan d'action numérique en éducation** : Le plan prévoit les achats et les installations d'équipements numériques pour la réussite des élèves incluant la formation à distance, l'accès au numérique, l'utilisation de la programmation, de la robotique ainsi que les laboratoires

créatifs. Cela inclut aussi la formation et la libération du personnel enseignant pour l'apprentissage de l'utilisation du numérique en classe est prévue dans le plan.

En lien avec le développement durable, lorsque possible, le CSSDN fait l'acquisition d'appareils usagés pour leur donner une seconde vie. À la fin de leur vie utile, les appareils sont recyclés au Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) des Navigateurs. Ainsi, les équipements sont démantelés pour récupérer les métaux et donner à nos élèves des expériences manuelles leur permettant d'intégrer le marché du travail.

## 5. Annexes du rapport annuel

### Rapport de la protectrice de l'élève

Mesdames,  
Messieurs,

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, de nombreux défis étaient présents, et ce, pour les élèves de tous les niveaux. Il s'agit d'une année exceptionnelle qui a possiblement eu des répercussions sur le niveau des demandes reçues.

Durant la période, la protectrice de l'élève a répondu à 49 demandes au cours de son mandat soit d'octobre 2020 à juin 2021.

Des services-conseils, d'accompagnement et de référence ont été offerts aux parents d'élèves de niveau primaire, secondaire et en formation professionnelle, ainsi qu'à des élèves inscrits à l'éducation des adultes.

Situations les plus fréquemment rencontrées

- Classement
- Choix d'école
- Inconfort en lien avec les propos tenus par le personnel scolaire
- Services aux élèves
- Évaluation

Types d'intervention effectués

- Accompagnement
- Conciliation
- Conseil
- Référence
- Information
- Soutien

France Deschênes  
Protectrice de l'élève

## Autres annexes

### Annexe 4.4

#### Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

Firmes	Services	Montants
Robitaille Larouche Déry Architectes (2 contrats)	Architecture	31 117 \$
	Architecture	77 912 \$
Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu (2 contrats)	Architecture	42 951 \$
	Architecture	33 363 \$
Brigad architecture & design urbain (2 contrats)	Architecture	80 105 \$
	Architecture	178 198 \$
Bisson Fortin architecture & design inc.	Architecture	45 712 \$
Planidesign inc.	Architecture	28 476 \$
BGLA architecture + design urbain	Architecture	43 713 \$
Gilles Laflamme Architecte	Architecture	25 919 \$
Atelier Guy Architectes	Architecture	25 896 \$
Sublime Architecture inc.	Architecture	32 853 \$
FSG architecte (2 contrats)	Architecture	26 284 \$
	Architecture	38 353 \$
ABCP architecture (2 contrats)	Architecture	24 843 \$
	Architecture	25 941 \$
Cuatro Architecture	Architecture	30 422 \$
Pluritec Ltée (2 contrats)	Ingénierie	26 846 \$
	Ingénierie	31 955 \$
Génécor Experts-Conseils inc. (3 contrats)	Ingénierie	29 547 \$
	Ingénierie	26 032 \$
	Ingénierie	24 948 \$
WSP Global	Ingénierie	113 449 \$
ÉQIP SOLUTIONS (2 contrats)	Ingénierie	33 020 \$
	Ingénierie	49 241 \$
CIMA SENC	Ingénierie	27 789 \$
Tetra Tech QI inc.	Ingénierie	38 069 \$
Bouthillette Parizeau inc. (2 contrats)	Ingénierie	24 901 \$
	Ingénierie	36 941 \$
FNX-INNOV inc. (2 contrats)	Ingénierie	36 369 \$
	Ingénierie	39 931 \$
Services EXP inc.	Ingénierie	39 528 \$
SNC-Lavalin inc.	Ingénierie	42 211 \$
Déneigement Brochu (2 contrats)	Déneigement	26 475 \$
	Déneigement	26 520 \$
Excavation Bergedac inc. (2 contrats)	Déneigement	26 841 \$
	Déneigement	76 989 \$

Ferme des jumeaux Lamontagne	Déneigement	31 000 \$
Ferme Roger Lambert et fils SENC	Déneigement	33 122 \$
Groupe Bel Cour inc. (3 contrats)	Déneigement	32 800 \$
	Déneigement	28 100 \$
	Déneigement	31 500 \$
LeBeau Gazon et Déneigement	Déneigement	29 000 \$
Les Excavations Lafontaines inc.	Déneigement	59 036 \$
Pabro Équipements inc.	Déneigement	28 600 \$
Réal Brochu inc.	Déneigement	31 400 \$
Transport Christian Roberge (3 contrats)	Déneigement	32 500 \$
	Déneigement	59 997 \$
	Déneigement	38 499 \$
ARTB inc. (4 contrats)	Entretien sanitaire	106 505 \$
	Entretien sanitaire	135 961 \$
	Entretien sanitaire	130 100 \$
	Entretien sanitaire	392 750 \$
Derko ltée (14 contrats)	Entretien sanitaire	51 293 \$
	Entretien sanitaire	54 469 \$
	Entretien sanitaire	96 108 \$
	Entretien sanitaire	84 832 \$
	Entretien sanitaire	99 571 \$
	Entretien sanitaire	48 023 \$
	Entretien sanitaire	65 866 \$
	Entretien sanitaire	60 393 \$
	Entretien sanitaire	89 864 \$
	Entretien sanitaire	32 349 \$
	Entretien sanitaire	50 243 \$
	Entretien sanitaire	76 829 \$
	Entretien sanitaire	42 589 \$
	Entretien sanitaire	98 872 \$
Maintenance Euréka ltée (8 contrats)	Entretien sanitaire	35 720 \$
	Entretien sanitaire	94 700 \$
	Entretien sanitaire	83 280 \$
	Entretien sanitaire	87 800 \$
	Entretien sanitaire	33 850 \$
	Entretien sanitaire	49 850 \$
	Entretien sanitaire	24 944 \$
	Entretien sanitaire	73 820 \$
ML Entretien Multiservices (16 contrats)	Entretien sanitaire	134 472 \$
	Entretien sanitaire	61 675 \$
	Entretien sanitaire	42 427 \$

	Entretien sanitaire	53 190 \$
	Entretien sanitaire	65 528 \$
	Entretien sanitaire	53 700 \$
	Entretien sanitaire	44 240 \$
	Entretien sanitaire	46 466 \$
	Entretien sanitaire	112 960 \$
	Entretien sanitaire	86 725 \$
	Entretien sanitaire	37 980 \$
	Entretien sanitaire	61 535 \$
	Entretien sanitaire	27 262 \$
	Entretien sanitaire	27 105 \$
	Entretien sanitaire	34 892 \$
	Entretien sanitaire	56 750 \$
Service Sanitaire Frontenac (3 contrats)	Entretien sanitaire	39 840 \$
	Entretien sanitaire	36 435 \$
	Entretien sanitaire	95 192 \$
<b>94 contractants</b>		<b>5 324 178 \$</b>

## 6. Médiagraphie

- CSSDN, [Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023](#)
- Gouvernement du Québec, [Indices de défavorisation des écoles publiques 2020-2021](#)
- MEES, [Cadre de gestion des infrastructures scolaires](#), Direction générale des infrastructures, Septembre 2018
- MEES, [Plan stratégique 2019-2023](#), 2019
- MEQ, [Diplomation et qualification au secondaire](#), 2021
- [MRC Lotbinière](#)
- [Profil statistique de Lévis 2020](#)
- Université Laval, [Chaire de recherche Bien-être à l'école et prévention de la violence, Sécurité et violence dans les écoles québécoises \(SÉVEQ\)](#)